

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société DUFOUR Entrepôts à SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE
Extension d'un entrepôt existant

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 8 juillet 2019, le dossier présenté par la société DUFOUR Entrepôts dont le siège social est à SAINT JEAN DE FOLLEVILLE (76170) - Avenue 1 – PJ 2162 - Zone Industrielle de Port Jérôme II, est mis à la disposition du public du **mardi 27 août 2019 au mardi 24 septembre 2019 inclus** pour l'extension d'un entrepôt existant situé à l'adresse précitée.

Ces activités relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement répertoriées sous le régime de l'enregistrement :

- 1510-2 : Entrepôts couverts : le volume des entrepôts étant : 2. supérieur ou égal à 50000 m³, mais inférieur à 300000 m³
- 1530-2 : Papier, carton ou matériaux combustibles analogues : le volume susceptible d'être stocké étant : 2. supérieur à 20000 m³ mais inférieur ou égal à 50000 m³
- 1532-2 : Bois ou matériaux combustibles analogues : le volume susceptible d'être stocké étant : 2. supérieur à 20000 m³ mais inférieur ou égal à 50000 m³
- 2662-2 : Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) : le volume susceptible d'être stocké étant : 2. supérieur ou égal à 1000 m³ mais inférieur à 40000 m³
- 2663.1b : Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères - Etat alvéolaire : le volume susceptible d'être stocké étant : 1b. Supérieur ou égal à 2000 m³ mais inférieur à 45000 m³
- 2663.2b : Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères - Autres cas : le volume susceptible d'être stocké étant : 1b. supérieur ou égal à 10000 m³ mais inférieur à 80000 m³

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Saint Jean de Folleville ainsi que dans la mairie de Quillebeuf sur Seine (27) concernées par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de Petit-Couronne. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant "consultation du public – Société DUFOUR Entrepôts à Saint Jean de Folleville.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Saint Jean de Folleville et Quillebeuf sur Seine (27), quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.